



INFORMATIONS IMPORTANTES

Pour les membres de l'accréditation de la Ville de Montréal seulement

**** MODIFICATION DE LA FRÉQUENCE DE LA PAIE ****

Un groupe

qui

travaille

au maintien

de l'emploi

et de la

dignité

Bonjour à toutes et tous,

À la suite de nombreux questionnements et inquiétudes de la part de plusieurs membres accrédités par la convention collective de la Ville de Montréal, en ce qui a trait à la lettre d'entente concernant la modification de la fréquence du dépôt de la paie aux deux (2) semaines plutôt qu'à la semaine (*entente E.V. 2021-1002*), nous désirons vous confirmer que cette nouvelle disposition ne sera effective qu'en **2025**.

Soyez assurés que le Syndicat vous avisera de la date du début de ce changement dès que nous en serons informés.

Solidairement,

Jean-Pierre Lauzon
Président
SCFP-301